

**Réunion à l'attention des
délégués de parents d'élèves
organisée par la mairie du 13^e,
Mardi 15 novembre 2016**

Quelques échos

par l'Association FCPE-Nordmann

Mardi 15 novembre dernier s'est tenue, à la mairie du 13^e, une réunion à destination des parents d'élèves, organisée par la mairie.

Cette réunion était animée notamment par le maire du 13^e (Jérôme Coumet), Annick Olivier (Conseillère de Paris déléguée aux affaires scolaires) et Sevan Bagla (en charge des affaires scolaires), Jean-Pierre Ruggieri (responsable de la caisse des écoles), Christian Kahn, directeur de la caisse des affaires scolaires et de la petite enfance, ainsi que la personne en charge de la session « architecture ».

Plusieurs thèmes ont été abordés : architecture, sécurité, etc. **Parmi d'autres, deux thèmes ont fait l'objet d'un traitement important – notamment en raison des questions posées par les parents – ceux de la cantine et du goûter.**

La caisse des écoles du 13^e – nombre de repas – part du bio dans les repas

Jean-Pierre Ruggieri : responsable de la caisse des écoles (restauration scolaire), en a expliqué le fonctionnement dans le détail.

La caisse des écoles est un établissement public municipal : celle du 13^{ème} fabrique 12 000 repas par jour, servis dans toutes les écoles du 13^e (c'est l'une des caisses des écoles à Paris qui sert le plus de repas). Ce n'est pas une société de restauration privée : 80 cuisiniers salariés de la caisse des écoles fabriquent chaque jour des repas. Deux systèmes cohabitent dans le 13^e : dans certaines écoles, il y a une cuisine sur place, où les repas sont cuisinés. Pour d'autres – et c'est le cas de l'école Nordmann – les repas sont livrés.

Les menus sont élaborés dans un premier temps par la diététicienne et des personnes spécialisées sur les questions nutritionnelles au sein de la Caisse des écoles.

Puis intervient une commission des menus. Dans cette commission siège une douzaine de parents d'élèves.

L'action menée depuis longtemps par la Caisse des écoles a permis que le « bio » soit déjà bien développé dans le 13^e (qui est l'un des arrondissements les mieux servis sur ce point). La mairie de Paris a récemment assigné aux écoles qu'elles fournissent, d'ici 2020, 50 pour cent de repas bio d'ici 2020. **Or dans le 13^e, le « bio » occupe déjà 45 pour cent de la nourriture servie** : l'objectif fixé sera ainsi facilement dépassé. En outre, depuis un an, un repas végétarien est servi par semaine : c'est une nouveauté (partagée par beaucoup de communes en France).

Laurence Josse (association Trait d'union), a posé la question des repas chauds, faisant observer que parfois les repas n'étaient pas assez chauds (voire certains desserts, initialement congelés, n'étaient pas suffisamment décongelés à leur arrivée). La personne en charge de cette question à la mairie a répondu que la procédure allait être revue avec la personne responsable des repas à Nordmann.

Le goûter en élémentaire

Une autre grande nouveauté et une innovation propre au 13^e arrondissement de Paris concerne, depuis 2 ans, la mise en place d'un goûter en élémentaire. En effet, jusqu'à présent, la caisse des écoles (ou facil'familles) ne fournissait de goûter qu'en école maternelle.

Le goûter en élémentaire est né d'une initiative de la FCPE-13^e, qui a fait cette proposition à la mairie de Paris en septembre 2015 **Le succès auprès des parents et des directeurs d'écoles a été tel que près de 20 écoles du 13^e (sur une trentaine) ont d'ores et déjà adopté ce système.**

Un goûter est distribué aux enfants qui restent à l'étude surveillée les lundi, mardi, mercredi et jeudi. Le goûter est tarifé par la Caisse des écoles et indexé sur les revenus : entre 10 centimes et 1,10 euro par goûter et par enfant.

Tout a été fait pour que ce goûter n'empiète pas trop sur le temps de la récréation de 16h30-17h00. **Une personne de la Caisse des écoles est spécialement déléguée dans l'école, chaque jour, pour la distribution de ce goûter** – ce qui permet de ne pas peser sur le personnel du temps périscolaire. **Le goûter ainsi proposé est un goûter dit « à trois composantes », c'est-à-dire très équilibré : un**

produit céréalier type féculent, un produit lacté (fromage frais, lait à boire ou autre) et un produit fruité (un fruit, une compote ou un jus de fruit).

De plus en plus souvent, le goûter est fait de gâteaux confectionnés en cuisine, servis aux élèves au moment du goûter par portions découpées sur place, à proportion de l'appétit et de l'âge de chacun, ce qui permet à chacun de manger à sa faim tout en évitant le gâchis alimentaire.

Grâce à la présence de la personne déléguée par la Caisse des écoles, le goûter est déjà prêt sur la table lorsque les enfants s'assoient (à 6 par table). Les témoignages venant des écoles où ce système est déjà à l'œuvre font état d'un **temps d'apaisement très profitable pour les enfants : assis autour d'une table pendant un petit quart d'heure, ils se « posent » et s'apaisent.**

Les moments de trouble liés au cas où les parents ont oublié de glisser un goûter dans le cartable de leur enfant disparaissent. Surtout, même les enfants issus des familles les plus démunies ont l'assurance de bénéficier d'un goûter pour la somme modique de 10 centimes d'euro (tarif le plus bas prévu par la Caisse des écoles).

Les enfants peuvent ensuite pleinement profiter de la récréation puisque le temps du goûter est assez court. Le temps nécessaire pour prendre ce goûter commun a même été chronométré dans les écoles : il s'avère que cela prend **moins d'un quart d'heure** (entre 10 et 12 minutes, pour être précis !).

Le goûter est mis en place sur simple demande de l'école adressée à la mairie : c'est désormais automatique, à la suite d'une délibération du conseil municipal prise à l'unanimité en ce sens. La demande peut être formée en cours d'année. Le premier goûter doit être mis en place au début d'un bimestre (en lien avec les moments de facturation mis en place par la caisse des écoles).

La FCPE Nordmann, comme elle s'y est engagée lors des élections, se propose d'engager un dialogue avec M. Bernard Philippon, le directeur de l'école, et Boris Boyer, Responsable éducatif ville, pour voir si – maintenant que la phase expérimentale s'est déroulée avec succès dans d'autres écoles – cette initiative pourrait aujourd'hui bénéficier à notre école élémentaire.

Réforme de la cantine

Un projet de réforme des caisses des écoles avait prévu de mutualiser les caisses des écoles parisiennes pour créer un unique énorme organisme qui aurait géré tous les repas servis sur Paris. **La FCPE-Paris, et plus spécialement la FCPE-13^e, s'étaient intensément mobilisées l'an passé contre ce projet : on pouvait en effet redouter un nivellement à la baisse de la qualité des repas servis :**

Voir la charte adoptée en juin 2016 par la FCPE :

<http://www.fcpe75.org/cantines-parisiennes-la-charte-qualite-de-la-fcpe>

La création de ce monstre administratif laissait redouter que l'ensemble devienne ingérable et qu'une grande distance s'instaure entre les parents d'élèves au niveau de l'école, et les enfants.

Le maire du 13^e lui-même s'était opposé à ce projet et a émis, notamment au sein du Conseil de Paris, des critiques. ***Il avait été rappelé notamment que l'on risquait ainsi de perdre ce qui fait le bienfait de la caisse des écoles par arrondissement, à savoir qu'elle est aussi un outil d'amélioration constant, permettant d'ouvrir des voies nouvelles à l'échelle locale (le développement du « bio » dans le 13^e et l'initiative toute récente d'un goûter commun en élémentaire, pris en charge par la Caisse des écoles, en sont deux intéressantes illustrations).***

Celles-ci ont été entendues par la maire de Paris : Jérôme Coumet a indiqué que le projet de créer une unique caisse des écoles était abandonnée.

Toutefois, tant que cette décision n'a pas été officiellement prise par Mme Hidalgo, maire de Paris, la FCPE-13^e invite les parents d'élèves à demeurer vigilants et à continuer d'indiquer leur opposition à ce projet en signant la pétition disponible en ligne sur ce lien :

<https://goo.gl/LpFLpo>

ou

https://www.change.org/p/mme-anne-hidalgo-contre-la-malbouffe-dans-ses-cantines-scolaires-de-paris?recruiter=515325083&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink